



SHUTTERSTOCK

ment était efficace dans des cancers humains agressifs chez la souris, la prochaine étape à franchir sera celle du passage de la souris à l'homme. "Une transition qui pourrait être rapide, d'après le P^r Sonveaux. Nous avons déjà démontré que le MitoQ était compatible avec toutes les chimiothérapies utilisées pour le cancer du sein à l'heure actuelle. Il n'y a pas d'interactions médicamenteuses. Ce qui est génial. Nous allons donc bientôt traiter des patientes à l'hôpital de la même manière en rajoutant – ou pas, pour un autre bras de l'étude – ce médicament, de façon à voir s'il a – ou non – un effet préventif sur les métastases et les rechutes."

Optimisme

Cette étude de phase 2, qui se déroulera normalement en Belgique, inclura une vingtaine de patientes, dont le panel est déjà défini. Rien ne sert donc de se proposer pour participer à cet essai, souligne le chercheur, qui devrait livrer les résultats de l'étude d'ici un à deux ans maximum. On connaîtra alors le pourcentage de cancers qui répondront au traitement, la posologie plus précise, le mode d'administration idéal...

Quant à savoir si ce médicament pourrait se révéler efficace contre d'autres cancers métastatiques que celui du sein, une autre étude avec le MitoQ est en cours pour le cancer du pancréas et semble donner également de l'espoir. "Pour le cancer de la prostate, on s'attend à ce que le mécanisme soit le même, mais il faut encore finaliser la démonstration", conclut le P^r Sonveaux, manifestement optimiste.

Laurence Dardenne

Une forêt primaire à cheval sur la France et la Wallonie? Les choses se précisent

■ Le botaniste français Francis Hallé et les membres de sa fondation sont venus visiter les forêts du Sud namurois.

Rien n'est fait, mais les choses avancent. Un projet transfrontalier franco-belge, franco-wallon même, de création d'une forêt primaire pourrait bien voir le jour. Rappelons qu'une forêt primaire est une forêt où l'homme n'intervient plus. Une forêt où la nature reprend ses droits. La Fondation Francis Hallé et Francis Hallé lui-même étaient en Belgique la semaine dernière, pour tâter le terrain. Ce botaniste français de 83 ans fut l'une des chevilles ouvrières du Radeau des cimes, qui pendant trente ans explora la canopée des forêts équatoriales du monde entier.

À l'invitation de la l'ASBL Forêt et naturalité – qui, parmi ses activités de formations et de conférences, milite pour la création de grandes réserves naturelles intégrales –, Francis Hallé et ses acolytes ont rencontré un grand nombre d'acteurs. Que ce soit les pouvoirs publics, le DNF et autres naturalistes locaux, il s'agissait de voir si leur projet qui impose de trouver un territoire de 70 000 hectares avait des chances de s'implanter en partie chez nous. "L'idée est que cette forêt primaire soit sur les deux territoires. C'est un projet européen, donc nous n'envisageons pas de le faire seulement en France", explique Francis Hallé. Il précise qu'il a rencontré un conseiller du président Macron qui voit cette initiative d'un très bon œil. "En tout cas, l'endroit me plaît beaucoup, mais rien n'est encore décidé", précise le scientifique au moment d'entamer une visite forestière à Regniessart (Nismes) après

avoir visité la région de Gedinne. En parallèle, précisons que la Fondation Francis Hallé a aussi des contacts dans les Vosges pour un projet franco-allemand ainsi qu'au grand-duché de Luxembourg.

Pourquoi une forêt primaire? "Parce qu'il n'y en a plus en Europe, à l'exception de la forêt polonaise de Bialowieza, mais elle est en grande difficulté. C'est un projet sur du très long terme, sur plusieurs siècles. Il me semble nécessaire d'accepter qu'à l'instar des bâtisseurs de cathédrales celui qui pose la première pierre ne voit pas le projet terminé", explique notre interlocuteur. D'un point de vue environnemental aussi, une forêt primaire présente des avantages. "Plus les arbres sont gros, plus ils permettent de fixer le carbone. Tout cela favorise la biodiversité, le drainage vertical qui alimente les nappes phréatiques en eau pure."

Cette future forêt primaire ne sera pas fermée au grand public.

Utopique mais nécessaire

Francis Hallé sait que son projet est nourri d'une certaine utopie, mais, "si ça continue à se dégrader, on se retrouvera dans une situation difficile en Europe de l'Ouest".

Cette future forêt primaire ne sera pas fermée au grand public. "L'idée est aussi de l'ouvrir au grand public dans le respect de la nature qui nous entoure, bien entendu. Ce sera un tourisme de contemplation et d'apprentissage." De la recherche poura aussi y être menée. "Cela devra nous obliger à nous interroger sur les pratiques agricoles et sylvicoles", ajoute Éric Fabre, qui coordonne l'association. Les recherches vont continuer et, lorsque la Fondation Francis Hallé aura vu tout ce qu'elle voulait voir et obtenu les réponses à toutes ses questions, elle reviendra avec un projet concret. Elle invitera ceux qui ont marqué un intérêt à acter ou non leur participation. Ce sera peut-être en Wallonie.

Stéphane Tassin

Inscrire l'écocide dans le droit pénal européen?

UE Des ONG veulent mobiliser l'opinion à l'occasion de la révision de la législation contre la criminalité environnementale.

Alors que la Commission européenne a ouvert le chantier de la révision de la directive visant à lutter contre la criminalité environnementale, une coalition rassemblant des ONG belges et internationales (Rise for Climate, End Ecocide, Youth for Climate, Stop Ecocide International...) entend mobiliser la société civile pour demander l'inscription de l'écocide dans le droit européen. Cette mobilisation prendra la forme d'une marche citoyenne qui s'élancera ce dimanche 20 mars à 12 h 30 depuis la place du Luxembourg à Bruxelles, et d'autres actions dans les jours qui suivent – devant la Bourse de Bruxelles notamment, mais également à l'occasion du sommet européen qui se tiendra les 24 et 25 mars. Des initiatives du même ordre se dérouleront également à Paris, Amsterdam, Madrid et Rome.

Encore balbutiant il y a deux ou trois ans, ce principe qui vise à criminaliser et à sanctionner des "actes illégaux ou arbitraires commis en connaissance de

la réelle probabilité qu'ils causent à l'environnement des dommages graves qui soient étendus ou durables" est aujourd'hui regardé avec davantage de sérieux et d'attention par certains gouvernements, mais aussi certains acteurs du secteur bancaire comme BNP Paribas Fortis, explique l'eurodéputée française Marie Toussaint, à l'initiative de l'Alliance internationale parlementaire pour la reconnaissance de l'écocide.

Qu'il s'agisse de la déforestation de l'Amazonie, de l'exploitation pétrolière sauvage dans certaines régions du monde, de pollution à grande échelle comme celle découverte autour du site d'une usine de l'entreprise 3M en Flandre ou encore des attaques contre des sites nucléaires dans le cadre du conflit en Ukraine, les exemples d'atteintes graves à l'environnement avec de potentielles conséquences sur les populations ne manquent pas, soulignent les organisateurs du mouvement #StopEcocideEverywhere. À leurs yeux, l'écocide devrait même devenir le 5^e crime international reconnu par la Cour pénale internationale de La Haye car il s'agit d'une forme de crime contre l'humanité. Malheureusement, l'UE semble encore frileuse à l'idée de consacrer ce principe dans son propre droit alors que l'opinion publique y est favorable, avancent-ils.

G.T.